

*CE JOUR, VENDREDI QUATORZE AVRIL DE L'AN MIL NEUF CENT
SOIXANTE SEPT,*

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE ROUEN,

*REUNI EN SEANCE EXTRAORDINAIRE ET PUBLIQUE, A L'HOTEL DE
VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE SON MAIRE, MONSIEUR BERNARD
TISSOT, ET EN PRESENCE DU MAIRE DE LA VILLE DE HANOVRE,
MONSIEUR HOLWEG, ET DE LA DELEGATION L'ACCOMPAGNANT, A
SOLENNELLEMENT RATIFIE LE PROTOCOLE DE JUMELAGE DES DEUX
VILLES SIGNE OFFICIELLEMENT LE SEIZE SEPTEMBRE DE L'AN MIL
NEUF CENT SOIXANTE SIX A HANOVRE.*

EN FOI DE QUOI, NOUS AVONS SIGNE LE PRESENT PROCES-VERBAL.